



Lettre d'information aux employeurs publics
de Midi-Pyrénées n°2
Handi-Pacte Fonction Publique Midi-
Pyrénées

Juillet 2014

Handi-Pacte : déjà des réalisations !

Créé en Midi-Pyrénées depuis le 1er janvier 2014, Handi-Pacte est déjà actif et met en œuvre une nouvelle dynamique sur le territoire.

L'élaboration d'une politique régionale de gestion du handicap dans la Fonction publique en Midi-Pyrénées et sa déclinaison en plan d'action est un objectif à atteindre d'ici la fin d'année 2014. Pour autant, ce nouvel outil met déjà en œuvre des actions et a commencé à produire des résultats.

Cette deuxième lettre d'information a pour objectif de faire rappel sur les objectifs de cet outil, de vous informer sur ce qu'il a déjà mis en place et sur ce qu'il ambitionne.

Au sommaire de cette lettre d'information :

- Rappel des 4 prestations au service de 5 objectifs
- Les productions à destination des employeurs publics
- Un site internet créé à votre intention
- Un plan d'action à élaborer avec votre contribution
- L'agenda prévisionnel d'Handi-Pacte pour le second semestre 2014.

➤ Rappel des 4 prestations au service de 5 objectifs

Les quatre prestations d'Handi-Pacte...

- **Un observatoire régional de l'emploi des personnes handicapées** dans les fonctions publiques : via une enquête quantitative et qualitative auprès des employeurs des trois fonctions publiques, la publication d'un « atlas régional » de l'emploi des personnes handicapées...
- **Une animation de proximité** : création d'un réseau de correspondants handicap (espace collaboratif et réunions périodiques), échanges de pratiques au cours de réunions d'expertise thématiques, recensement des ressources locales (annuaire qualifié des opérateurs...), veille juridique.
- **Une expertise sur le maintien dans l'emploi** : typologie des situations problématiques, inventaire des ressources et bonnes pratiques dans le maintien, état des lieux régional.
- **Une information-communication** régulière auprès des employeurs et professionnels de l'insertion sur les activités du Pacte territorial : lettre d'information, information en ligne...

...au service de cinq objectifs

- **Une connaissance plus fine du bassin d'emploi** des personnes handicapées dans les 3 fonctions publiques au niveau de la région.
- **L'identification des difficultés rencontrées** par les employeurs publics dans leur volonté de recruter ou de maintenir dans l'emploi des personnes handicapées et de proposer des solutions.
- **Une meilleure qualification des acteurs**, en capitalisant et diffusant des bonnes pratiques et mutualisant les ressources.
- **La facilitation de l'accès aux aides du FIPHP** via notamment le conventionnement pour les employeurs publics.
- In fine, **l'amélioration du taux d'emploi** des personnes handicapées, dans le double intérêt des employeurs et bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

➤ Les productions à destination des employeurs publics

Dans le cadre de son deuxième objectif (mettre en place une animation de proximité visant à qualifier les acteurs), Handi-Pacte est en train de constituer **un réseau de Correspondants Handicap**. L'objectif étant que chaque structure publique de Midi-Pyrénées identifie un correspondant qui pourra être destinataire des informations (techniques et juridiques) utiles pour la mise en œuvre d'actions d'insertion des agents en situation de handicap voire à l'élaboration d'une politique interne sur le sujet (si elle n'est pas déjà existante). Aujourd'hui près de 150 structures ont font déjà partie.

➤ *Si vous souhaitez que votre structure intègre ce réseau, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mission d'animation d'Handi-Pacte (voir coordonnées à la fin de cette lettre).*

Dans la dynamique de lancement de ce réseau, Handi-Pacte a pu mobiliser les correspondants Handicap et ses partenaires, en lien avec la Plateforme interministérielle RH de la Préfecture lors de deux événements :

1. **Un premier cycle de réunions d'échange de pratiques**, qui a eu lieu les 23 et 25 avril 2014 (à l'Université Paul Sabatier et à l'école des Mines Albi-Carmaux) réunissant près de 50 Correspondants Handicap et co-animé par des représentants du réseau des Cap Emploi sur la question suivante : *"Comment accompagner les services dans l'intégration d'un agent en situation de handicap ?"*.

En prenant appui sur les expériences, les difficultés et les bonnes pratiques des acteurs, les échanges ont été particulièrement riches et ont permis d'aboutir à la création d'un **document sur le sujet comprenant deux parties** :

- Une retranscription des témoignages des Correspondants, organisée selon les différentes étapes et actions nécessaires pour l'intégration d'un agent handicapé.
- Une synthèse des "clés" de l'insertion des agents en situation de handicap.

➤ *Le prochain cycle d'échange de pratiques (dont la thématique est encore à définir) aura lieu durant la période novembre / décembre 2014. Tous les correspondants handicap du réseau peuvent y participer et seront invités par mail.*

2. Un premier groupe de travail thématique sur le sujet du handicap psychique et mental le 18 juin qui a réuni près de 25 personnes, experts et employeurs publics pour travailler sur le sujet et les problématiques concrètes rencontrées par les employeurs. Ce groupe de travail a donné lieu à la réalisation de :

- **Un livret préparatoire** proposant une définition des handicaps psychique et mental, s'interrogeant sur les conséquences de ces handicaps en milieu de travail...
- **Un outil** synthétisant les échanges et formalisant les conseils pour les employeurs publics (disponible à partir de septembre 2014).
- **Une note complémentaire d'information sur l'autisme** (sujet qui n'a pas pu être traité dans le cadre du groupe de travail) (disponible à partir de septembre 2014).

➤ *Le prochain groupe de travail thématique aura lieu dernier trimestre 2014. Tous les correspondants du réseau seront sollicités par mail à propos du sujet identifié (problématique, difficulté, bonne pratique, outils existant...). Une 15aine d'employeurs publics sera sollicitée pour orienter le débat des experts pendant ce groupe de travail.*

➤ Un site internet créé à votre intention

A partir de juillet 2014 un site internet est mis à disposition de tous les acteurs, partenaires et agents concernés par le sujet de l'insertion des travailleurs handicapés. Il est accessible à l'adresse suivante :

<http://handipacte-mp.org>

Ce site va être amené à évoluer et à s'enrichir avec votre participation, mais il propose d'ores et déjà :

- **La diffusion des outils et guides** créés dans le cadre d'Handi-Pacte (cycles d'échanges de pratique, groupe de travail thématique...).
- Les **comptes-rendus du Comité des Employeurs Publics** (le COMEP : cette instance de pilotage d'Handi-Pacte réunit près de 65 employeurs publics symbolisant le positionnement des 3 fonctions publiques sur les principales décisions d'Handi-Pacte).

A venir sur ce site (à partir de septembre et à échéance de décembre 2014) :

- Une **partie réglementation en vigueur et veille juridique**.
- Un **annuaire qualifié des acteurs de l'emploi** des Travailleurs Handicapés en Midi-Pyrénées.
- Les **résultats de l'enquête auprès de tous les employeurs publics** et plus largement les résultats des études sur le handicap dans la Fonction publique réalisées par d'autres observatoires.
- Le **Plan d'action d'Handi-Pacte** élaboré dans le cadre du COMEP de fin d'année.

Les contributions des employeurs publics sur ce site peuvent avoir lieu à différents niveaux :

- Une partie est consacrée exclusivement **aux membres du réseau des correspondants Handicap**. Tous les actuels membres du réseau vont être sollicités sur deux points :
 - Leur accord pour la diffusion de leurs coordonnées (nom, fonction et mail) sur une liste accessible avec un code d'accès par les autres correspondants handicap.
 - La mise en commun de leurs outils, guides, process, cahiers de charges, campagnes de communication... soit de manière totalement libre d'accès soit dans l'espace réservé aux membres du réseau des correspondants handicap (protégé avec un code d'accès).
- **L'alimentation de la Foire aux Questions de la partie "employeurs publics"**. Cette partie est en cours d'élaboration. Vous pouvez faire remonter les questions que vous vous êtes posées ou que vous

vous posez régulièrement dans le cadre de l'insertion d'agent en situation de handicap, que ces questions aient trouvé des réponses (merci de nous les transmettre en même temps) ou non (dans ce cas nous nous efforcerons d'y apporter une réponse construite).

➤ *Merci d'adresser ces questions (et les éventuelles réponses) à la mission d'animation d'Handi-Pacte.*

➤ Un plan d'action à élaborer avec votre contribution

Handi-Pacte a avant tout comme ambition de construire une politique cohérente et dynamique pour la gestion du handicap dans les trois fonctions publiques.

Pour permettre l'élaboration de cette politique et de sa déclinaison en plan d'actions, votre participation à deux temps semble incontournable :

- **La participation à l'enquête à destination de tous les employeurs publics.** Cette enquête essentiellement qualitative a vocation à identifier vos pratiques, vos difficultés et vos besoins. C'est cette enquête qui permettra au plan d'action d'Handi-Pacte de répondre au mieux à vos attentes.

➤ *Si vous n'avez pas encore renseigné l'enquête, vous pouvez le faire à partir de l'adresse suivante (cette enquête est disponible jusqu'au 31 juillet) :*

<http://www.sphinxonline.net/amnyos69/HandiPacteMP/questionnaire.htm>

- **Si vous êtes membre du Comité des employeurs publics,** une invitation de M. Le préfet de région va vous parvenir pour le COMEP de fin d'année. Votre participation est incontournable pour permettre l'élaboration de ce plan d'action.

➤ L'agenda prévisionnel d'Handi-Pacte pour le second semestre 2014

Juillet : ouverture de l'espace collaboratif à destination des acteurs d'Handi-Pacte.

Octobre / novembre : Comité des employeurs publics "COMEP" (configuration politique) sous la présidence de M. le Préfet de région avec comme objectif d'élaborer la politique régionale de gestion du handicap dans la Fonction publique et sa déclinaison en plan d'action.

Novembre / Décembre : 2ème cycle de réunions d'échange de pratiques du Réseau des correspondants handicap d'Handi-Pacte (thème à définir).

Novembre / Décembre : 2ème groupe de travail thématique (thème à définir).

Espace ressource entre employeurs des trois fonctions publiques (concertation, capitalisation, mutualisation, apport d'expertise ciblée...), Handi-Pacte Fonction Publique Midi-Pyrénées a besoin de la participation du plus grand nombre.

Si en tant qu'employeur public vous êtes impliqué sur l'emploi des travailleurs handicapés, votre participation sera précieuse et favorisera un Pacte territorial répondant à vos besoins : n'hésitez pas à vous manifester (pacte.mp@amnyos.com)

